

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:
16/09/2013
Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEIIN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 126.2013
Vote : A la majorité
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

126.2013 : Budget principal : décision budgétaire modificative n°3 (DAP : dotations aux amortissements).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 076.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 : Budget principal : approbation du budget primitif 2013,

Vu la délibération n° 081.2013 du conseil communautaire du 13.05.2013 : Budget principal : DBM n°1,

Vu la délibération n° 082.2013 du conseil communautaire du 13.05.2013 : Budget principal : : DBM n°2,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du président M. JM. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

Envoyé en préfecture le 16/10/2013

Reçu en préfecture le 16/10/2013

SLO

- De modifier le budget comme suit, les montants totaux restant inchangés

Section de fonctionnement au compte 6811 :

Montant total de 908 350 € inchangé mais composition modifiée comme suit :

284 450 € d'amortissements, soit + 23 550 €

623 900 € d'amortissements de frais d'études, soit – 23 550 €

Section d'investissement : modifiée en conséquence comme suit :

Comptes	Montants €
28031	623 900
28051	51 220
281571	26 340
281538	9 720
281568	580
28158	15 840
28181	11 650
28182	0
28183	34 610
28184	2 870
28188	27 930
28121	850
28128	40 520
281318	11 950
28138	50 370

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

